



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mercredi le 11 octobre 2023 à 16h

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
tous conseillers et formant quorum

Sont absents : Madame Johanne Laurin
Monsieur Nicolas St-Gelais

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général
Me Myriam Kelly, assistante-greffière

Est présente à distance : Madame Caroline Fortin-Dupuis,
directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

208-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Embauche d'une directrice au Service des ressources humaines;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

209-23 3. EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que le poste de directeur au Service des ressources humaines est vacant;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé le 23 août 2023 au cours duquel 50 candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une analyse par un comité de sélection, trois candidats ont été retenus pour la suite du processus de sélection, comprenant des entrevues et la passation de tests psychométriques;

CONSIDÉRANT que le comité a retenu la candidature de madame Geneviève Demers au poste de directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la rémunération de madame Demers sera celle prévue à l'échelon 10 de la classe 8, de la nouvelle grille salariale des cadres;

CONSIDÉRANT que les conditions de travail ainsi que les autres bénéfices marginaux seront ceux prévus conformément à la politique des cadres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

DE PROCÉDER l'embauche de madame Demers, à titre de directrice du Service des ressources humaines, à l'échelon 10 de la classe 8, et ce, à compter du 23 octobre 2023.

ADOPTÉE

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

210-23 5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier appuyé par Josée Ossio et résolu :

DE LEVER la séance, il est 16h05.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Myriam Kelly
Assistante-Greffière